

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 43  
Nb. de représentés : 7  
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 23/1085 :**

Bois d'Olives PIA : Avenant n°1 à la convention attributive de subvention pour la mise en oeuvre du projet d'innovation

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphan) , VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphen (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean gaël).

**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.



Accusé de réception en préfecture  
974-219240164-20230221-23-1085-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2023  
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°23/1085 : Bois d'Olives PIA : Avenant n°1 à la convention attributive de subvention pour la mise en oeuvre du projet d'innovation.**

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal en date du 19/06/2020 l'affaire n°03/44 avait approuvé la convention attributive de subvention (CAS) n° VD-AO-131-20-401-STPIER-0.

Un avenant n°1 à cette convention attributive de subvention (CAS) n° VD-AO-131-20-401-STPIER-0 a été signé le 19/01/2023 afin de :

- Permettre l'intégration des évolutions du RGF VDS validé par le comité de pilotage de l'action et le SGPI le 10 décembre 2020, applicables à compter du 1er janvier 2021 ;

- Prolonger les dates de fin d'exécution de certaines actions telles que détaillées ci-dessous (cf. Article 4 de l'avenant n°1)

*Action 1.3.2 « Effacement de la consommation de base en journée par des kits de production photovoltaïque en autoconsommation pure pour les sites publics » au 31/12/2022 (au lieu du 31/12/2020).*

*Action 1.6 « Accompagner la population vers un changement de comportement vis-à-vis de l'énergie, des déchets, de l'alimentation, des déplacements, de l'eau... (Financement de « coach Energie » et de technicien en rénovation thermique et énergétique) » au 31/10/2023 au lieu du 01/03/2022.*

*Actions 3.1 : Ensemble des actions « Mise en culture biologique des parcelles de cases à terre de Bois d'Olives » et*

*3.2 « Développer le jardinage biologique dans les résidences du quartier Bois d'Olives (actions de formation pour les habitants des résidences collectives) » au 30/06/2024 au lieu du 31/12/2022.*

- Prolonger la date de fin de validité la convention (au 30/04/2025 au lieu du 30/11/2024)

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

• **D'APPROUVER** la signature de l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention du projet d'innovation n° VD-AO-131-20-401-STPIER-0

• **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le DGS ou toute autre personne dûment habilitée à **SIGNER** tous documents relatifs à cette affaire y compris la (les) convention(s) subséquentes et conventions attributives de subvention.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

